

Changement de situation : pensez à prévenir la Carsat

Pour éviter de retarder le paiement de sa retraite ou d'avoir à rembourser des sommes importantes, tout changement de situation est à signaler immédiatement à la caisse de retraite.

- **changement d'adresse définitif**
(prévenir également le bureau de poste qui fera suivre le courrier),
- **changement d'état civil, de situation**
(mariage, concubinage, Pacs, divorce, séparation (joindre une photocopie du livret de famille),
- **décès du conjoint ou de la conjointe**
(joindre un bulletin de décès au courrier),
- **changement de mode de paiement ou d'établissement financier** : nous adresser un original du relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne, 3 semaines avant la date d'échéance de la mensualité de la retraite,
- **reprise d'activité après un départ en retraite,**
- **changement de contrat de travail si la personne bénéficie d'une retraite progressive,**
- **attribution de nouveaux avantages par d'autres régimes de retraite,**
- **évolution dans les ressources**
si la personne perçoit une retraite de réversion, l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou l'allocation supplémentaire d'invalidité.

Signalez-nous ces modifications par courrier.

Seul le changement d'adresse peut se faire **en ligne sur www.service-public.fr** ou en appelant le **39 60** (coût d'un appel local) ou le **09 71 10 39 60** depuis l'étranger, une box ou un mobile.

Pensez à rappeler le numéro de dossier (figurant sur l'accusé de réception ou sur la notification de pension) ou le numéro de Sécurité sociale dans tous vos échanges avec votre caisse de retraite.

Important

Lorsque vous recevrez un questionnaire concernant vos ressources ou votre situation, vous devez le compléter et nous le renvoyer avant l'échéance figurant sur le document.

A défaut, vos versements seront suspendus jusqu'à ce que nous recevions votre réponse.

Important

Afin d'accélérer le traitement de votre dossier, vérifiez avant envoi que vous avez complété toutes les rubriques, signé le document et joint les pièces justificatives demandées.